

Approbation des M3C des Licences Sciences pour la Santé, des 3^{èmes} années d'Audioprothèse et de Psychomotricité, et des Diplômes d'État d'Infirmier en pratique avancée du département Médecine, Maïeutique et Paramédical pour l'année universitaire 2022-2023

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 20 septembre 2022**

Délibération 2022/09/CFVU – 109

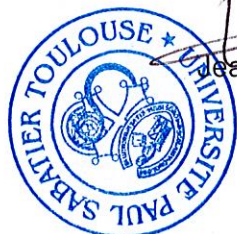
Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des Licences Sciences pour la Santé, des 3^{èmes} années d'Audioprothèse et de Psychomotricité, et des Diplômes d'État d'Infirmier en pratique avancée du département Médecine, Maïeutique et Paramédical pour l'année universitaire 2022-2023.

Toulouse, le 20 septembre 2022

Le Président



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 22
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0